

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

À l'initiative du Président français, Emmanuel Macron, une conférence à l'intention des parties libyennes s'est tenue en France le 29 mai 2018 en vue de rapprocher les Libyens et restaurer la stabilité en Libye. Elle a réuni le Président du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, le Président de la Chambre des députés, le Président du Haut Conseil d'État et le Commandant de l'Armée nationale libyenne, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ghassan Salamé, et plusieurs représentants d'État. La conférence a été l'occasion d'adopter une déclaration conjointe énonçant huit points visant à instaurer la stabilité en Libye.

Par conséquent, sur ordre de mon gouvernement, je vous demande d'appuyer le contenu de la déclaration conjointe (voir annexe) qui a été publiée à l'issue de la conférence de Paris en vue d'instaurer la paix et la stabilité en Libye, plus particulièrement les éléments suivants :

1. Les élections doivent s'appuyer sur le droit et la constitution ;
2. Toutes les parties sont enjointes d'observer les dispositions énoncées dans la déclaration conjointe et les personnes qui s'opposent à son application devront rendre des comptes ;
3. Les délais fixés dans la déclaration doivent être scrupuleusement respectés, à savoir mettre en place la base constitutionnelle des élections et adopter les lois électorales requises d'ici le 16 septembre 2018 et tenir les élections législatives et présidentielles le 10 décembre 2018.

Le Gouvernement d'entente nationale attend du Conseil qu'il appuie vigoureusement cette initiative, occasion importante de sortir la Libye de la crise politique actuelle et d'instaurer la sécurité et la stabilité dans le pays, et compte que le texte de la présente lettre et de son annexe sera distribué en tant que document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
Mission permanente de la Libye
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Elmahdi Elmajerbi



Annexe à la lettre datée du 1^{er} juin 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration adoptée conjointement par Fayed al-Sarraj, Aguila Saleh, Khalid Meshri et Khalifa Haftar

Paris, le 29 mai 2018

Rappelant l'engagement pris par la communauté internationale de soutenir la paix, la sécurité et la stabilité en Libye,

Rappelant que la situation politique et sécuritaire actuelle en Libye est intenable,

Rappelant l'appel vigoureux de tous les Libyens en faveur d'élections dignes de foi, ouvertes à tous et pacifiques,

Conformément à l'Accord politique libyen du 17 décembre 2015,

Conformément à la feuille de route politique sans exclusive présentée à l'Organisation des Nations Unies le 20 septembre 2017 et entérinée par la communauté internationale,

Dans le contexte d'un processus mené par les Libyens et du plein engagement de toutes les parties libyennes intéressées, nous nous sommes engagés le 29 mai 2018 à Paris, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et en présence de représentants de la communauté internationale, à œuvrer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'organiser dès que faire se pourra des élections dignes de foi et pacifiques, et à en respecter les résultats lorsqu'elles auront eu lieu. Nous sommes, en outre, convenus des principes ci-après à l'appui des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour stabiliser la Libye :

I. Reconnaissance de l'importance que revêt l'élaboration d'une base constitutionnelle pour les élections et soutien au Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de ses consultations auprès des autorités libyennes portant sur une proposition de constitution et sur le calendrier de son adoption. L'adoption de la constitution constituera une étape essentielle pour la souveraineté de la nation libyenne.

II. Accord sur l'organisation d'élections législatives ainsi que présidentielles, dans les conditions arrêtées par le Représentant spécial, en concertation avec le Gouvernement d'entente nationale, la Chambre des députés, le Haut conseil d'État et la Haute Commission électorale nationale. Les parties se sont engagées à mettre en place leur base constitutionnelle pour les élections et à adopter les lois électorales nécessaires d'ici le 16 septembre 2018, ainsi qu'à tenir les élections parlementaires et présidentielles le 10 décembre 2018. Ces élections devront avoir été bien préparées avec l'ensemble des institutions libyennes afin de promouvoir l'objectif partagé de stabiliser et d'unifier la Libye.

III. S'engager solennellement à accepter les conditions applicables aux élections telles qu'énoncées dans l'exposé présenté le 21 mai au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant spécial, notamment une nouvelle campagne d'inscription sur les listes électorales pendant une durée complémentaire qui sera déterminée par la Haute Commission nationale électorale en concertation avec l'Organisation des Nations Unies. Les dirigeants libyens s'engagent à accepter les résultats des élections et à veiller à ce qu'un financement approprié et

des dispositions solides en matière de sécurité soient mis en place. Ceux qui enfreindront ou entraveront le processus électoral auront à en rendre compte.

IV. Accord en vue d'œuvrer de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que les conditions requises dans les domaines technique, législatif, politique et en matière de sécurité soient réunies pour des élections nationales, notamment l'adoption et la mise en œuvre de la législation électorale requise par la Chambre des députés conformément au calendrier adopté, et le mécanisme de concertation avec le Haut Conseil d'État convenu dans le cadre de l'Accord politique libyen.

V. Les forces de sécurité libyennes officielles, avec le soutien approprié et la coordination de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des organisations régionales et de la communauté internationale, seront chargées de garantir le processus électoral et l'exercice du droit de tous les Libyens d'exprimer pacifiquement et démocratiquement leur volonté quant à l'avenir de leur pays. Aucune obstruction ni ingérence dans le processus de vote ne sera tolérée et les personnes responsables auront à en rendre compte.

VI. Engagement d'améliorer le climat en vue des élections nationales par tous les moyens possibles, notamment en transférant le siège de la Chambre des députés conformément à la Déclaration constitutionnelle, et en œuvrant à mettre un terme au dédoublement des institutions et structures gouvernementales à terme, et encourager la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État, à s'employer immédiatement à unifier la Banque centrale de Libye et d'autres institutions.

VII. Engagement de soutenir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place des institutions militaires et de sécurité professionnelles, responsables et unifiées, d'encourager le dialogue en cours au Caire et d'œuvrer de manière constructive en vue d'unifier les institutions militaires et de sécurité de Libye.

VIII. Accord en vue de participer à une conférence politique ouverte à tous afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente déclaration, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et conformément au calendrier et aux modalités arrêtés par le Représentant spécial, de concert avec les institutions libyennes. Alors que les dirigeants libyens prennent ces engagements, la communauté internationale est unie dans son soutien à tous les Libyens qui œuvrent de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'élections nationales dignes de foi, sûres et pacifiques, et aspirent à bâtir un avenir plus prospère pour le peuple de Libye grâce à des réformes appropriées et substantielles de leur modèle économique.